

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 03-446-1934 relatif au recrutement, au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer, ainsi qu'à la formation des élèves officiers de réserve de la marine.

n° 03-446-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 janvier 1934

Numéro JO
n° 446 du 01/01/1934

Date du numéro
1 janvier 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 août 1933 relatif au recrutement au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer ainsi qu'à la formation des élèves officiers de réserve de la marine, insérée au Journal officiel de la République française du 23 août 1933

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 2066 1/1, du 27 décembre 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 août 1933 susvisé, relatif au recrutement, au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer ainsi qu'à la formation des élèves officiers de réserve de la marine.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.